

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA
REHABILITATION DE LOGEMENTS
PIG ET OPAH RU MULTI SITES**

Direction Cohésion Territoriale et
Appui aux Communes - Habitat
N° 2026 – D - 306

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°173 du conseil communautaire du 8 juillet 2021 portant sur le Programme d'Intérêt Général (PIG) de GrandAngoulême et Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites sur la centralité des communes de Gond Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre,

Vu, la délibération n°57 du conseil communautaire du 10 mars 2022 approuvant l'avenant n°1 à la convention OPAH RU multi sites,

Vu la délibération n°24 du conseil communautaire du 24 janvier 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention du Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire et l'avenant n°2 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites,

Vu la délibération n°19 du conseil communautaire du 21 février 2024 approuvant l'avenant n°2 à la convention du Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire et l'avenant n°3 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites,

Vu la délibération n°78 du conseil communautaire du 28 mai 2025 approuvant la modification n°2 du règlement d'intervention de GrandAngoulême dans le cadre de sa politique de soutien au parc privé,

Vu, la délibération portant délégation d'attributions du conseil au Président,

Vu, l'arrêté n°127 du 8 juin 2026 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Hassane ZIAT, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général communautaire.

Article 2 – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 51 792,61 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul au paiement et du plan de financement du projet transmis par l'ANAH. En cas de taux de cofinancement du projet supérieur aux taux prévus dans le règlement de l'ANAH, le montant des aides de GrandAngoulême pourra être révisé à la baisse.

Article 3 – Afin de garantir la protection des données personnelles du bénéficiaire, l'annexe 1 sera publiée et l'annexe 2 transmise uniquement aux personnes en charge de son exécution.

Article 4 - La dépense est inscrite au budget principal - opération 1070 – programme 10202103.

Article 5 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de l'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 21 SEP. 2026
Par délégation,
Pour le Président,
Le Vice-Président,



Hassane ZIAT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 21 SEP. 2026
Publié ou notifié,
Le 21 SEP. 2026

Annexe 1

Numéro de dossier du propriétaire	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême		Type d'intervention	
		Taux	Montant		
016012904	91 496,87 €	10 % plafonnés à 8 000 € par logement	9 149,69 €	Travaux lourds PB	3 logements
016012989	37 326,34 €	10 % plafonnés à 2 000 €	2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique	
016012881	136 312,57 €	10 % plafonnés à 6 000 € par logement	13 468,66 €	Travaux amélioration PB	3 logements
016012949	40 000,00 €	10 % plafonnés à 2 000 €	2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique	
016013057	34 720,59 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique	
016012982	22 000,00 €		2 000,00 €	Autonomie de la personne	
016013008	3 500,00 €		350,00 €	Autonomie de la personne	
016013034	21 001,91 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique	
016012896	13 115,00 €		1 311,50 €	Autonomie de la personne	
016012997	29 352,08 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique	
016013013	29 402,18 €	10 % plafonnés à 6 000 € par logement	2 940,22 €	Travaux amélioration PB	1 logement
016013037	13 333,72 €	10 % plafonnés à 2 000 €	1 333,37 €	Autonomie de la personne	
016012998	18 585,09 €		1 858,51 €	Autonomie de la personne	
016013025	40 000,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique	
016013052	8 755,54 €		875,55 €	Autonomie de la personne	
016012972	14 711,00 €		1 471,10 €	Autonomie de la personne	
016012956	40 000,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique	
016013016	16 046,12 €		1 604,61 €	Autonomie de la personne	
016013001	14 294,02 €		1 429,40 €	Autonomie de la personne	
TOTAL	623 953,03 €		51 792,61 €		